

Contribution à la refonte des dispositifs d'aides du CNM – intégration des enjeux de transformation écologique



Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs propositions que nous faisons pour garantir une politique d'aide véritablement alignée avec les défis d'atténuation de l'impact et d'adaptation aux changements environnementaux pour le secteur.

Nos organisations partagent le constat que la transformation écologique du secteur doit passer par le soutien **à la mise en cohérence des modèles économiques¹** existants avec les limites planétaires et les crises environnementales. Le soutien, y compris financier, ne doit pas se limiter à des projets « verts » ponctuels, qui bien qu'importants, viennent souvent s'ajouter aux activités usuelles restant inchangées. L'enjeu principal réside dans notre capacité à structurer et coordonner des actions à long terme en intégrant la transition écologique au cœur des pratiques organisationnelles, des politiques publiques et des modèles économiques. Cela implique de soutenir les approches plus systémiques qui encouragent notamment des dynamiques transversales.

Pour les structures, les changements de paradigme nécessaires sont complexes et s'inscrivent dans le temps long : ils ne peuvent généralement pas être assurés seulement par le personnel déjà en place car ils représentent une grande charge de travail supplémentaire dans un secteur où les ressources humaines sont souvent insuffisantes. Ils nécessitent donc l'allocation de **moyens financiers, fléchés spécifiquement vers du temps de travail dédié à la transition**. Nous rappelons ici l'importance que le CNM soutienne financièrement l'intégration du temps dédié à la transition écologique dans les fiches de poste, au sein même des structures qui lui sont affiliées, ou en passant par des réseaux, fédérations et

¹ Compris en intégrant toutes les dimensions du modèle économique définies par l'IE-EFC, [voir p. 13-14](#)

syndicats pouvant accompagner leurs adhérent·e·s dans leurs démarches. Le taux d'intervention et les modalités de ce soutien financier restent à définir, mais pourraient intégrer une réflexion autour de la mutualisation de ces emplois et compétences. Comme pour le soutien aux projets écologiques, la pertinence et la hiérarchisation des demandes déposées pourront être discutées en commission.

Dans ce cadre, la **formation sur les enjeux écologiques de tous·tes les membres de commissions professionnelles** est nécessaire. Les critères d'éco-responsabilité, à l'instar de ceux mis en place dans le cadre du Protocole de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, étant transverses à toutes les demandes d'aides déposées au CNM, il nous semble crucial que tous·tes les professionnel·le·s appelé·e·s à évaluer des dossiers au sein des commissions puissent avoir une pleine compréhension et connaissances des enjeux liés à ces critères.

A l'instar des innovations technologiques, les dispositifs soutenant la transition écologique doivent aussi prendre en compte le **caractère expérimental et économiquement risqué² des innovations organisationnelles** pour les structures. La même logique d'investissement doit donc guider le soutien aux trajectoires de transitions écologiques, dont les effets – au-delà des pratiques d'éco-responsabilité – ne peuvent être suivis et évalués exclusivement sur des critères quantitatifs. Le suivi de ces expérimentations devra donc inclure une analyse par le CNM portant sur les diagnostics, avancées et freins de ces trajectoires. La diffusion élargie des enseignements tirés de ce suivi, au-delà de leur examen en commission, sera utile aux avancées du secteur dans son ensemble.

Il est par ailleurs essentiel de continuer à **soutenir le travail des réseaux, syndicats et fédérations œuvrant sur le terrain à la transition écologique** des acteur·rice·s du secteur musical et des variétés, **qu'il s'agisse de leur mission principale ou non**, et qu'ils opèrent **à l'échelle nationale ou régionale**. Ces réseaux jouent un rôle crucial et structurant dans la diffusion des pratiques écologiques et l'accompagnement des professionnel·le·s. Ils méritent à ce titre un soutien adapté.

Enfin, nous encourageons le **conditionnement de l'accès à l'affiliation au CNM et à ses dispositifs de soutien à la formation des directions des structures les sollicitant**. Nous portons cet engagement et le détaillons dans notre plan d'action commun pour la transformation du secteur publié en janvier 2024³, et qui a déjà été mis en place cette année par l'ASTP⁴. Nous pouvons par ailleurs mettre à disposition un bilan de l'expérimentation⁵ portée collectivement par nos organisations en 2023 et 2024, visant à faciliter la formation de nos adhérent·e·s. Ce bilan met notamment en avant la difficulté pour les structures à prioriser la formation aux enjeux écologiques par rapport à d'autres attendus par les institutions, et ce malgré une éco-anxiété généralisée⁶ des professionnel·le·s du secteur culturel.

Ce conditionnement pourra par ailleurs être évolutif, permettant une formation progressive des équipes (au-delà des directions), et un approfondissement de la compréhension du sujet. Cette mesure relativement simple pourrait accélérer la

² [Étude « Transition écologique. Transition économique. » IE-EFC & ARVIVA, 2023](#)

³ [Plan d'action commun pour la transformation écologique du spectacle vivant](#)

⁴ [Charte d'engagement de l'ASTP](#)

⁵ [Bilan de l'expérimentation de la formation des directions](#)

⁶ [Étude sur l'éco-anxiété menée dans le cadre du projet Objectif 13, 2022](#)

nécessaire montée en compétence généralisée du secteur⁷ : les personnes en situation de direction ont le pouvoir d'impulser et de soutenir la transformation écologique en en faisant un axe stratégique et en favorisant la formation de leurs équipes.

Si nous prenons ici position dans le cadre de la refonte des aides du CNM, nous tenons à souligner qu'il nous semble indispensable que la formation des directions aux enjeux de transition devienne une condition de l'ensemble des aides publiques dans tous les secteurs de la culture. Nous appelons le ministère de la Culture à rendre concrète cette éco-conditionnalité dont le principe a été annoncé dans le "Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique" de décembre 2023 et qui doit être expérimentée dans plusieurs régions en 2024 avec le Cadre d'actions contractuel de transformation écologique (CACTÉ) de la DGCA.

⁷ [Rapport du CESE « Travail et santé- environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ? »](#) qui met en évidence l'importance de l'engagement des dirigeants